

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS Francois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Meroy-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

Mandataires : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), ML. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005198

Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 2 emplois et 1 recalibrage - Conservatoire à Rayonnement Régional

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 2 emplois et 1 recalibrage - Conservatoire à Rayonnement Régional

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget annexe CRR

Résumé :

Dans le cadre du projet d'établissement et du projet de direction, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole souhaite redimensionner le pôle administratif afin de répondre à l'amplification des missions réglementaires et de l'activité, garantir la sécurité des usagers et des personnels, redéfinir et renforcer le conseil aux études, l'accompagnement et l'orientation de l'utilisateur.

Les créations d'emplois suivantes sont demandées :

- un emploi d'attaché, de catégorie A (Conseiller aux études),
- un emploi d'adjoint administratif de catégorie C, (adjoint de gestion administrative),

Ainsi que l'évolution d'un emploi d'adjoint technique de catégorie C en emploi de technicien de catégorie B (Responsable bâtiment/accueil/surveillance).

I. Contexte

Installé depuis 2013 dans de nouveaux locaux à la Cité des Arts, conforté dans son classement en première catégorie, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole n'a cessé de développer la diversité de ses offres d'enseignement et de s'ouvrir à de nouveaux publics, ce qui a pour conséquence d'impacter fortement les services administratifs et logistiques.

La nouvelle direction a mobilisé l'ensemble des personnels, pendant presque deux ans, afin d'élaborer le projet d'établissement 2018-2022 en tenant compte de l'évolution des différentes attentes (public, Ministère de la Culture, projet politique culturel et projet de territoire). Sept axes ont ainsi été définis « vers de nouveaux équilibres pour une attractivité et un rayonnement renforcés ».

Parmi ces 7 axes de travail, un nouvel équilibre entre administration/logistique et offre pédagogique a particulièrement été mentionné.

Il a pour objet de :

- doter le CRR de moyens administratifs et logistiques visant à garantir la sécurité des données, des biens et des personnes,
- redimensionner et réorganiser le pôle scolarité de façon à lui permettre de répondre à ses nouvelles missions et à leur diversité,
- le décloisonner afin d'en augmenter la réactivité,
- réinterroger les différents organes et instances, les missions et les moyens qui leurs sont alloués.

Dans ce contexte, le CRR doit adapter son organisation pour faciliter la déclinaison opérationnelle du projet d'établissement et accompagner la dynamique d'amélioration de son fonctionnement (enjeux autour de la sécurité, de la transversalité, du mode projet, du rééquilibrage des missions, de l'équilibre financier, ...).

Le Directeur du CRR a piloté le projet de direction du CRR, avec l'appui du service Conseil Organisation et des évolutions de l'organisation sont proposées au Comité Technique du 14 février 2020.

- structurer, garantir et redimensionner le service scolarité qui doit être au cœur d'une école d'art (absences, évaluations, examens, récompenses, attestations, projets ...),
- redéfinir et renforcer le conseil aux études, l'accompagnement et l'orientation des usagers (1750 familles) et ce, notamment, sur les nouveaux dispositifs,
- structurer, suivre et développer les partenariats,
- favoriser la priorisation et la planification des projets culturels et pédagogiques,
- renforcer le suivi de la maintenance de la Cité des Arts.

L'organisation proposée repose sur un rééquilibrage entre les services, avec la création d'un service «Vie scolaire», piloté et encadré par un Conseiller aux études.

Le recrutement d'un agent administratif de catégorie C qui interviendra en appui des différents services, contribuera à alléger la charge de travail quotidienne, à effectuer le suivi administratif des partenariats et à assurer la continuité de service.

Le recalibrage d'un emploi de responsable accueil et surveillance (catégorie C) en responsable bâtiment/accueil/surveillance (catégorie B), permettra d'assurer en plus de ses missions actuelles les démarches relatives à la maintenance du bâtiment Cité des Arts. Il apportera son expertise dans la réactivité des travaux à mener sur le bâtiment et suivra leur réalisation.

II. Evolution envisagée

Il est proposé de créer un emploi d'attaché (Conseiller aux études) à temps complet (35h) dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole, grade de référence attaché ; ce Conseiller aux études sera intégré à l'équipe de direction.

Ses missions seront :

- en lien avec la Directrice-Adjointe, conseiller et orienter les élèves et leurs familles que ce soit sur les cursus et pratiques proposées au CRR ou les différentes filières de professionnalisation en matière artistique (prérequis, niveaux, équivalences),
- gestion des absences des enseignants,
- contribuer à la réflexion et à l'innovation pédagogique, développer une expertise en musique, danse et théâtre,
- veiller à la bonne observation des orientations pédagogiques nationales, du règlement des études et exercer une veille pédagogique contribuant à l'évolution des pratiques,
- superviser la gestion des études (évaluations, examens, validation d'acquis, participation aux projets, conformité des cursus, dérogations, absences...),
- formaliser le suivi des élèves, contrôler la cohérence des bulletins, établir les contrats pédagogiques des contrats de parcours personnalisés, COP et CPES, en coordonner le déroulé et le suivi avec l'équipe pédagogique,
- organiser les examens et jurys, en lien avec la Directrice-adjointe et participer aux jurys d'examens de l'établissement à la demande du Directeur,
- coordonner et organiser les Classes à Horaires Aménagés (Musique et Danse) : suivi des élèves, conseils de classes, réunion des équipes pédagogiques en lien avec l'Education Nationale,
- centraliser les données relatives aux fluctuations d'effectifs et aider à la décision des affectations d'heures et ressources pédagogiques,
- assister la Directrice Adjointe dans la planification des cours et des auditions, et dans le suivi des emplois du temps des enseignants,
- gérer les espaces liés à l'activité pédagogique,
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement dans le domaine pédagogique.

En tant que chef du service scolarité

- piloter, coordonner, réguler et prioriser l'activité de son service,
- procéder aux ajustements de l'activité si nécessaire,
- participer aux instances de l'établissement (conseil d'établissement, conseil pédagogique et réunions pédagogiques),
- aider à la décision sur la base de bilans réguliers et de tableaux de bord.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

En complément, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) grade de référence adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de catégorie C à temps complet, dont les missions seront :

- assurer la saisie des courriers/courriels départ/arrivée via le Logiciel courrier,
- enregistrer ou saisir informatiquement les données liées à la gestion du personnel (éléments variables de paie, congés, absences ...),
- recueillir et transmettre au Pôle Ressources humaines les différents formulaires ou documents liés à la gestion du personnel,
- centraliser les comptes rendus des réunions de département (mise en forme et transmission aux agents),
- traiter et classer les pièces justificatives des dépenses du Conservatoire,
- créer les nouveaux tiers dans le logiciel finances,
- participer à l'établissement de la rémunération des jurys,
- participer à la gestion administrative du suivi des partenariats : suivi administratif des conventions/ Alimentation du tableau de bord sur les partenariats du Conservatoire,
- participer à la saisie des données dans l'écran dynamique d'informations situé à l'accueil du Conservatoire,
- participer à la gestion administrative des actions culturelles,
- gérer la distribution annuelle des timbres SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique),
- participer à la procédure de renouvellement du conseil d'établissement,
- participer à la saisie des rapports du Conservatoire dans le logiciel de délibérations.

Enfin il est proposé de faire évoluer un emploi d'adjoint technique (Responsable Accueil et surveillance), catégorie C, en emploi de technicien, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe, catégorie B (Responsable bâtiment/accueil/surveillance), dont les missions seront :

- assurer les démarches relatives à la maintenance du bâtiment Cité des Arts (suivi des interventions des services techniques de Grand Besançon Métropole, apporter son expertise technique dans le cadre de travaux à mener, être référent auprès du service du Grand Besançon Métropole en charge du suivi du nettoyage du bâtiment, et en matière de maintenance du parc informatique en lien avec les services compétents de Grand Besançon Métropole),
- organiser le travail des surveillants (évaluation, suivi des absences/présences des élèves réalisés par les surveillants, garantir l'ouverture et la fermeture du bâtiment en lien avec le PC sécurité, veille au respect des engagements de la charte Qualité Marianne, coordonner, en lien avec le Régisseur Général du Conservatoire, l'appui logistique aux actions culturelles dans et hors les murs),
- participer au travail de surveillance et logistique dans et hors les murs conformément à la fiche de poste « Surveillants »,
- charger de l'élaboration et du suivi du document unique en lien avec la Secrétaire générale et l'assistant de prévention,
- superviser les changements ponctuels de programmation de l'éclairage / chauffage du bâtiment.

L'impact de cette création d'emplois sera atténué par :

- le départ en retraite des deux actuels professeurs hors classe ayant une mission de Conseiller aux études (à raison de 10,5h par mois et par agent), et la suppression des heures supplémentaires qui leur sont octroyées à ce titre
- le non renouvellement du contrat de 6 h hebdomadaires sur les missions d'accompagnement aux études de 3^{ème} cycle
- la création de l'emploi d'attaché (Conseiller aux Etudes), fortement orienté pédagogie, permet de flécher une partie des subventions de l'Etat et de la Région, ce qui n'est pas le cas pour des emplois plus fonctionnels,
- par ailleurs, les postes d'enseignement (0,5A de Jazz et 0,8B de violon) actuellement vacants, seront supprimés de la Liste des Emplois Permanents.

Compte tenu de ces différents mouvements, le coût budgétaire net maximum de ces créations de poste s'élève à 33 K€.


A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'attaché (Conseiller aux études) grade de référence attaché principal au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif, grade de référence adjoint administratif principal 1^{ère} classe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, de catégorie C, (Responsable accueil et surveillance) au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la création d'un emploi de technicien (Responsable bâtiment/accueil/surveillance) catégorie B, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la suppression des emplois de professeur d'enseignement artistique (0,5 Jazz) et d'assistant d'enseignement artistique (0,8 Violon) actuellement vacants de la Liste des Emplois Permanents,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULLIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0